	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 1/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
<b>Néon – Argon - Xénon – Fluor (ATL-ArF2)</b>		<b>MTGxxx</b>

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	ATL-ArF2
Description chimique	Néon – Argon - Xénon - Fluor
N° CAS	-
N° CE	-
N° Index	-
N° d'enregistrement	-
Formule chimique	Ne – Ar – Xe – F <sub>2</sub>

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

<b>Utilisations pertinentes identifiées</b>	Industriel et professionnel Gaz de test ou d'étalonnage Utilisation en laboratoire Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation
<b>Utilisations déconseillées</b>	Utilisation grand public déconseillée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Société</b>	MULTIGAS Route de l'Industrie 102 CH-1564 Domdidier
<b>Téléphone</b>	+41 (0) 26 676 94 94
<b>Adresse e-mail</b>	<a href="mailto:info@multigas.ch">info@multigas.ch</a>

### 1.4. Numéros d'appel d'urgence

145 (Centre de toxicologie Zurich) ou +41 (0) 44 251 51 51  
 +41 (0) 26 676 94 94 (Multigas)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Dangers physiques** Gaz sous pression : Gaz comprimé

H280

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16

**Néon – Argon - Xénon – Fluor (ATL-ArF2)**
**MTGxxx**
**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

**Pictogrammes de danger**


GHS04

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H280

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Conseils de prudence**

P410+P403

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

**2.3. Autres dangers**


Asphyxiant à forte concentration

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substances**

Nom	Identificateur de produit	Concentration	Classification
Néon	(N° CAS) 7440-01-9 (N° CE) 231-110-9 (N° index) --- (N° d'enregistrement) -	< 98%	Press. Gas (Comp.), H280
Argon	(N° CAS) 7440-37-1 (N° CE) 231-147-0 (N° index) --- (N° d'enregistrement) -	< 3.5%	Press. Gas (Comp.), H280
Xénon	(N° CAS) 7440-63-3 (N° CE) 231-172-7 (N° index) --- (N° d'enregistrement) -	50 ppm (0.005%)	Press. Gas (Liqu); H280
Fluor	(N° CAS) 7782-41-4 (N° CE) 231-954-8 (N° index) --- (N° d'enregistrement) -	<2'000 ppm (0. 2%)	Oxid. Gas 1; H270, Skin Corr. 1A; H314, Eye Dam. 1; H318, Press. (Comp.) Gas; H280, Acute Tox. 1;H330

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 3/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
<b>Néon – Argon - Xénon – Fluor (ATL-ArF2)</b>		<b>MTGxxx</b>

### 3.2. Mélanges

Non déterminé

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant
<b>En cas d'inhalation</b>	En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin
<b>En cas de contact avec la peau</b>	Pas d'effets néfastes attendus
<b>En cas de contact avec les yeux</b>	Pas d'effets néfastes attendus
<b>En cas d'ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie  
Se reporter à la section 11

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eau pulvérisée ou brouillard d'eau. Poudre sèche. Mousse
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Donnée non disponible

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Risques spécifiques</b>	L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Donnée non disponible

### 5.3. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis au moyen d'eau pulvérisée

**Néon – Argon - Xénon – Fluor (ATL-ArF2)**
**MTGxxx**
**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz  
 Assurer une ventilation adéquate  
 Évacuer le personnel vers des endroits sûrs  
 Équipement de protection individuel, voir section 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

-

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

-

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir aussi les sections 8 et 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pour les précautions, voir section 2.2

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré  
 Contenu sous pression


**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

-

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur type d'exposition	Paramètre de contrôle	Source
Néon	7440-01-9	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 5/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
<b>Néon – Argon - Xénon – Fluor (ATL-ArF2)</b>		<b>MTGxxx</b>

Argon	7440-37-1	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
Xénon	7440-63-3	VME	-	Pas de valeur limite d'exposition professionnelle
			-	
		VLE	-	
			-	
Fluor	7782-41-4	VME	0.1 ppm	SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			0.15 mg/m <sup>3</sup>	
		VLE	0.2 ppm	SUVA: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
			0.3 mg/m <sup>3</sup>	

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés

### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales. Norme EN 166

**Protection de la peau** Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz  
Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques

**Protection respiratoire** Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées. Norme EN 137 - Appareil autonome à air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage

### 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

-

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- **État physique à 20°C / 101.3kPa** Gaz comprimé

**Néon – Argon - Xénon – Fluor (ATL-ArF2)**
**MTGxxx**

• Couleur	Incolore
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Donnée non disponible
Point de fusion / Point de congélation	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	Donnée non disponible
Vitesse d'évaporation	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Donnée non disponible
Limites d'explosivité	Donnée non disponible
Pression de vapeur [20°C]	Donnée non disponible
Pression de vapeur [50°C]	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité relative, liquide (eau=1)	Donnée non disponible
Densité relative, gaz (air=1)	0.72
Hydrosolubilité	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non disponible
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité	Donnée non disponible
Propriétés explosives	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	Donnée non disponible

**9.2. Autres informations**


Masse molaire	Donnée non disponible
Température critique [°C]	Donnée non disponible
Densité relative, gaz	0.72

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions recommandées de stockage

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 7/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
<b>Néon – Argon - Xénon – Fluor (ATL-ArF2)</b>		<b>MTGxxx</b>

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible

### **10.4. Conditions à éviter**

Donnée non disponible

### **10.5. Matières incompatibles**

Donnée non disponible

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à la norme ISO 11114

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Donnée non disponible

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

<b>Toxicité aiguë</b>	Donnée non disponible
<b>Corrosion cutanée / irritation cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Donnée non disponible
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Donnée non disponible
<b>Mutagénicité des cellules</b>	Donnée non disponible
<b>Cancérogénicité</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</b>	Donnée non disponible
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Donnée non disponible
<b>Danger par inhalation</b>	Donnée non disponible


## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

<b>Évaluation</b>	Donnée non disponible
-------------------	-----------------------

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 8/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
<b>Néon – Argon - Xénon – Fluor (ATL-ArF2)</b>		<b>MTGxxx</b>

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible. L'évaluation du caractère PBT / vPvB n'est pas disponible car l'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise / n'est pas menée

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Produit</b>	Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère Brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
<b>Emballages contaminés</b>	Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine
<b>Code OMoD</b>	16 05 05 Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
1956	1956	1956

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail ADR / RID	Transport par mer IMDG	Transport par air IATA
Gaz comprimé, N.S.A. (Néon, Fluor)	COMPRESSED GAS, N.O.S. (Neon, Fluorine)	Compressed gas, N.O.S. (Neon, Fluorine)



**Néon – Argon - Xénon – Fluor (ATL-ArF2)**
**MTGxxx**
**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Étiquetage


 ADR/RID  
 IMDG  
 IATA

2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

**14.4. Groupe d'emballage**

 ADR/RID  
 IMDG  
 IATA

Non déterminé

**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR/RID	Non
IMDG	No
ICAO-TI / IATA-DGR	No

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Donnée non disponible

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**


Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Indications de changement**

Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 2015/830

**Abréviations et acronymes**

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

	<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	Page : 10/10
		Edition révisée n° : 10.0
		Date de révision : 07/2020
<b>Néon – Argon - Xénon – Fluor (ATL-ArF2)</b>		<b>MTGxxx</b>

CAS :	Identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)
CLP :	Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage
CSA :	Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique
EIGA :	European Industrial Gases Association
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées
EPI :	Equipements de protection individuelle
EN :	European Norm -Norme Européenne
ETA :	Estimation de la Toxicité Aiguë
IATA :	International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien
IMDG Code :	International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses
LC50 :	Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée
PBT :	Persistent, Bioaccumulable et Toxique
REACH :	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
RMM :	Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques
STOT-SE :	Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
UN :	United Nations - Nations Unies
vPvB :	very Persistent and very Bioaccumulable - très persistant et très bioaccumulable

### Texte complet des Phrases-H et P citées dans les sections 2 et 3

#### Mentions de danger

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

#### Conseils de prudence

P410+P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

#### Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs  
Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide